



ALERTE COVID-19

1 an déjà !

26 février 2020 - 26 février 2021

ALTERNATIVE Police avait prévenu et alerté ! Mais l'administration a fait la sourde oreille !

Lors du Comité Technique Ministériel du 26 février 2020, ALTERNATIVE Police prévenait et alertait sur la gravité de la situation sanitaire aux portes de la France. ALTERNATIVE Police alertait également sur l'urgence d'équiper les policiers en moyens de protection. Malgré cela, l'administration persistait à considérer que nous sur-estimions la situation !

Les arguments d'ALTERNATIVE Police

- La gravité de la pandémie en Italie appelait à se préparer et à se protéger face à son arrivée en France.
- Des contrôles dans des milieux confinés comme les autocars exposaient les policiers sans aucun matériel de protection sanitaire.
- La tenue d'une réunion de crise à la Préfecture de Nice sous la présidence de l'ARS qui alertait le Ministère sur la situation.
- La préconisation de la médecine de prévention locale de doter les agents de masques FFP2 541 pour les contrôles dans les autocars.
- La nécessité de généraliser rapidement la dotation de masques, de gants et de gel hydroalcoolique.

La réponse gouvernementale sur la situation

- Au 26 février 2020, il n'existerait aucune circulation active du virus sur le territoire national.
- Les protections nécessaires ne sont ni plus ni moins celles pour lutter contre la grippe saisonnière.
- Aucune nécessité à ce stade de donner des consignes générales de port de masque pour les policiers comme pour la population.
- Les besoins en équipement de protection ont été demandés.
- Ces équipements seront livrés progressivement et, en attendant, les policiers disposent du matériel nécessaire pour assurer leur protection en cas d'exposition prolongée à une potentielle contamination

En réponse, l'administration a considéré que la situation était sur-interprétée et que nous étions trop alarmiste !

(voir extrait du PV à la suite)

Pourtant, 15 jours plus tard la France toute entière était confinée !

- Aucun matériel de protection pour les policiers (masques, gants, gel)
- Un an après, près de 18000 policiers actifs ont été contaminés par le virus
- Il y a encore 500 cas de policiers contaminés
- 134 Clusters en cours au sein des services de police

NON ! ALTERNATIVE Police n'a pas été trop alarmiste et c'est pour cette raison que nous avons obtenu une enquête parlementaire pour établir les responsabilités et les failles.



Extrait du CTM du 26 février 2020

- **Intervention de Denis JACOB, Secrétaire Général Alternative Police CFDT**

M. JACOB informe avoir saisi le DCPAF lundi sur la problématique posée par les arrivées d'Italie par la frontière transalpine. Il poursuit en indiquant qu'au cours d'une réunion ayant eu lieu à la préfecture des Alpes-Maritimes sous la présidence de l'ARS, la médecine de prévention rattachée à la DGPN a été interrogée sur les précautions à adopter et qu'il a été répondu qu'il fallait doter les agents de masques FFP2 notamment pour des contrôles dans les autocars qui sont des milieux confinés.

M. JACOB indique que le directeur central de la PAF a précisé qu'il s'agissait d'une mesure applicable notamment dans les autocars aux passages frontaliers.

M. JACOB reprend les propos du secrétaire général selon lesquels il n'y avait pas lieu de donner des masques s'il n'y avait pas de situations avérées de contagion par ce virus et demande si cette distribution aura lieu concernant la PAF transalpine.

- **Réponse de l'administration**

la recommandation portait sur les espaces confinés et qu'il faut donc s'entendre sur cette définition. Il précise qu'un train ou un autocar n'est pas forcément un lieu confiné.

il n'y avait pas de fiches réflexes distribuées jusqu'à présent, car il faut avancer prudemment et au cas par cas. Elle poursuit en précisant que concernant les espaces confinés, si des personnes passent plus de deux heures dans une petite pièce elles auront toutes, au niveau des muqueuses nasales, le même biotope de microbes et que les situations sont évaluées au cas par cas. Elle rappelle que les policiers connaissent bien les situations à risque comme les accidents d'exposition au sang et qu'ils doivent suivre ce même type de protocole.

il doit être appliqué strictement les consignes qui ont été données de manière générale sauf à ce qu'il y ait une prescription médicale qui préconise la mise en œuvre d'un dispositif de précaution particulier. Il affirme que la situation des Alpes-Maritimes a sans doute été sur-interprétée.